



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Filière medico-sociale

Question écrite n° 8619

### Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la situation des puéricultrices. Il apparaît que, dans le cadre des concours sur titre organisés par le CNFPT pour le recrutement des agents de la fonction publique territoriale, aucun concours ne soit prévu concernant les puéricultrices en 1993 et 1994. Ce mois-ci, 700 puéricultrices vont sortir des écoles et ne pourront être recrutées que sur des postes d'infirmières contractuelles, s'ils existent, alors que les besoins sont considérables. Elle lui demande de lui préciser s'il s'agit d'un arrêt du recrutement des puéricultrices en liaison avec la limitation du nombre des crèches et la mise en place du cheques-service prévu par la loi quinquennale relative à l'emploi ou bien d'une disparition progressive d'une profession, en raison de la fermeture de nombreuses maternités. Pourtant le développement d'un accueil de qualité des jeunes enfants est une nécessité et impose au contraire un accroissement des personnels formés et qualifiés que sont les puéricultrices.

### Texte de la réponse

Le décret no 92-852 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales prévoit que les candidats aux concours sur titres d'accès à ce cadre d'emplois doivent être titulaires soit du diplôme d'Etat de puériculture, soit d'un titre de qualification admis comme équivalent et figurant sur une liste établie par arrêté du ministre chargé de la santé. Cet arrêté n'est pour l'instant pas intervenu. Le concours sur titres d'accès à ce cadre d'emplois peut être toutefois dans l'immédiat ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de puériculture mentionné dans le décret statutaire. Il a donc été demandé au centre national de la fonction publique territoriale de procéder, sur le fondement de ces éléments, à l'organisation du concours correspondant.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Jacquaint Muguette](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8619

**Rubrique :** Fonction publique territoriale

**Ministère interrogé :** intérieur et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** intérieur et aménagement du territoire

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 décembre 1993, page 4334

**Réponse publiée le :** 14 mars 1994, page 1294